

## Vers une invalidation de la dissolution de génération identitaire ?

Article rédigé par *Breizh-info.com*, le 10 mars 2021

Source [Breizh-info.com] La dissolution de Génération Identitaire [a été validée en conseil des ministres cette semaine](#). Les services juridiques de l'ONG travaillent déjà à un recours devant le Conseil d'Etat pour faire invalider cette dissolution, qui apparait en effet comme surprenante eu égard du contenu très léger du [décret annonçant la dissolution](#).

Sur Twitter, Pierre Gentillet, Avocat, et président [@CerclePouchkine](#), a démoli point par point le décret. « *Cela fait 3 fois que je relis le décret de dissolution de Génération Identitaire. Je n'ai jamais lu un texte aussi creux et aussi peu rigoureux juridiquement A ce niveau-là, même un gamin de CM2 peut faire du droit* » indique-t-il.

Il déroule ensuite : Premier grief du décret (6° du L212-1 du CSI) : la provocation à la discrimination, la haine ou la violence. « *Le décret indique que « les militants se revendiquent de Charles Martel ou de la reconquista ». Se référer à des personnages historiques, mêmes violentes serait donc un délit ?* » s'interroge l'avocat qui rappelle que « *sur la base de ce même raisonnement, faut-il dissoudre la France Insoumise puisqu'ils citent en permanence les révolutionnaires, tels Hébert ou Robespierre, qui ont massacré des dizaines de milliers de personnes ? Ridicule* »

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)